

Corrigé offert par SES réussite

Première – Sciences économiques et sociales

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Question 1 – Quels sont les critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) ? (3 points)

Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) sont une classification statistique de l'INSEE qui regroupe les individus selon leur position dans la structure sociale et dans le monde du travail.

Elles sont construites à partir de plusieurs critères :

- la profession exercée (le métier) ;
- le statut d'emploi (salarié / indépendant) ;
- le niveau de qualification et les responsabilités (position hiérarchique) ;
- le secteur d'activité (agriculture, industrie, services...) ;
- et, pour les salariés, le type d'employeur (public / privé).

Par exemple, les cadres et professions intellectuelles supérieures se distinguent des ouvriers par un niveau de qualification plus élevé et des responsabilités plus importantes dans l'organisation du travail.

Question 2 – À l'aide du document, comparez la part des ouvriers à celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. (3 points)

D'après le document, la part des ouvriers est légèrement plus élevée que celle des cadres et professions intellectuelles supérieures.

En effet, dans l'ensemble des personnes en emploi, les ouvriers représentent 20,4 %, contre 18,4 % pour les cadres.

Écart (en points) = $20,4 - 18,4 = 2,0$ points.

Cela signifie que, dans la population en emploi, les ouvriers sont encore un peu plus nombreux que les cadres.

Question 3 – À l'aide du document, comparez les caractéristiques de la catégorie socioprofessionnelle des employés à celles des autres PCS. (4 points)

Le document montre que la catégorie des employés se distingue des autres PCS par une forte féminisation et par une présence importante à tous les âges.

En effet, les employés sont très majoritairement des femmes : 42,7 % des femmes en emploi sont des employées, contre 12,6 % des hommes.

Écart (en points) = $42,7 - 12,6 = 30,1$ points.

Coefficient multiplicateur (femmes / hommes) = $42,7 / 12,6 \approx 3,39$.

Cela signifie que la part des employées chez les femmes est environ 3,4 fois celle des employés chez les hommes.

De plus, les employés constituent une PCS très importante dans l'ensemble de la population en emploi : 27,2 % (colonne « Ensemble »). Par comparaison, les professions intermédiaires représentent 25,7 % et les ouvriers 20,4 %.

Enfin, selon l'âge, la part des employés est élevée chez les 15-24 ans (36,9 %) puis reste importante chez les 25-49 ans (25,5 %) et chez les 50 ans ou plus (27,7 %). Cela montre que cette PCS est très présente dans la population active occupée, mais qu'elle est particulièrement marquée chez les jeunes.